

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1206 du 28 novembre 1939 pris en Conseil d'administration et rapportant l'arrêté n° 1103 du 9 novembre 1938,

n° 1206

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret A 18 juin 1884

Vule décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à In Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 19295 fixant le conditions d'application du décret Suivise

Vul'urrôté n° 11653, du 9 novembre 1935, autorisant M. Coccolies à ocnper un terrain tué route d'Ambouli

Vula lettre de M. Coeccolios en date du 6 aout 1939

sur la proposition du receveur des domaine

le conseil d'administration entendu dans sa seance du 25 novembre 1939.

TEXTE INTÉGRAL

art.1 L'arrete n° 1103 du 9 novembr 1938, autorisant M, Coccolios à occuper un terrain de 5.000 metres carrés sis à est de la route d'Ambouli, est rapporte purement et simplement à compter du 9 août 1939. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

hubert deschamps